

DEPARTEMENT : Cantal
ARRONDISSEMENT : Mauriac
CANTON : Riom-ès-Montagnes

COMMUNE DE MENET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 AVRIL 2026

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De représentés : 1

De votants : 15

OBJET

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de Menet s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARANDON (Maire)

Etaient présents : Jean-Louis MARANDON, Christian FLORET, Sylvie CELLE, François BOUTIN-RAYMOND, Nathalie GANDILHON, Christelle CHAULIAC, Laurent FESTAS, Christian GARCELON, Laurent JAMOT, Anaïs SEROUDE, Pierre TAGUET, Sophie TOURETTE, Lisa TRENTIN et Jean-François VAISSIERE.

Etaient excusés : Fabienne AMBLARD qui a donné pouvoir à Laurent JAMOT.

Sylvie CELLE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 20 avril 2026.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune de MENET qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

- section de fonctionnement : 1 259 836,53 €
- section d'investissement : 1 251 948,87 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 259 836,53 €	1 259 836,53 €
Section d'investissement	1 251 948,87 €	1 251 948,87 €
TOTAL	2 511 785,40 €	2 511 785,40 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2026,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 259 836,53 €	1 259 836,53 €
Section d'investissement	1 251 948,87 €	1 251 948,87 €
TOTAL	2 511 785,40 €	2 511 785,40 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes pour l'année 2026 :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section

Le secrétaire de séance
 Sylvie CELLE



Fait à MENET, le 25 avril 2026.
 Pour copie conforme

Le Maire,
 Jean-Louis MARANDON


